

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

LA Ville d'HENNEBONT, sis 13 Place Maréchal Foch CS 130 56704 HENNEBONT, représentée par Michèle DOLLÉ, Maire, autorisée à cet effet par une délibération en date du 30 juin 2022,

Ci-après désignée « LA VILLE », d'une part,

Et

L'Association Stétho'scop, sis(e) Maison des Associations rue Abbé Pierre – 56700 HENNEBONT, représenté(e) par Catherine LE CARRER, Présidente ;

ci-après désigné « L'UTILISATEUR », d'une part.

EXPOSÉ :

Par convention signée en date du 20 mars 2020, la Ville d'Hennebont a mis à la disposition de l'Association Stétho'Scop les locaux de l'ancienne école Anjela DUVAL située rue Jacques Brel 56700 HENNEBONT. Cette convention a été modifiée une première fois par avenant en date du 30 juin 2021. Dans le cadre du projet d'implantation du Centre de Santé au sein du Quartier de Kerihouais, il y a lieu d'apporter des modifications à ladite convention.

Article 1 : DURÉE

La mise à disposition des locaux est consentie jusqu'au 30 juin 2023,

Article 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES

La mise à disposition est consentie en contrepartie d'un loyer de 2000 € par mois. (Les charges de fonctionnement, eau, électricité, gaz, taxe ordures ménagères, contrôles règlementaires obligatoires, abonnements divers) sont par ailleurs facturés une fois par an à l'occupant. Le loyer sera payable mensuellement auprès du Comptable Public de la Ville d'Hennebont.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux.

Fait à HENNEBONT le :

L'UTILISATEUR représenté par :
La Présidente
Catherine LE CARRER

LA VILLE représentée par :
La Maire,
Michèle DOLLÉ,